SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
ARRIVEE LE
18 DEC 2006
N° 7907 / IDV

Commune de MAHINA
Ile de TAHITI
reçu le : 16.01.07 ... N° 143
répondu le : ..... N° ....
Observations : .....
N° 0 6 3 0 6

POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE MAHINA

ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

20/11/06

L'an deux mille six, le vingt quatre novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Emile VERNAUDON

DATE D'AFFICHAGE

20/11/06

Etaient présents : *Messieurs les Adjoints au Maire*, Joël BUILLARD, 1er Adjoint au Maire ; Raymond TUIHO, 3ème Adjoint au Maire ; Tavita TEUIRA, 5ème Adjoint au Maire, Karl VERNAUDON, 8ème Adjoint au Maire ; Taionia TEREINO 9ème Adjoint au Maire *Madame l'Adjoint au Maire* : Vaite JAMET, 4ème Adjoint au Maire.

Messieurs les Conseillers Municipaux : Daniel IZAL ; Ratia TEHINA ; Rihau TEREINO ; Jules TAVAEARII ; Théophile HUUKENA.

Mesdames les Conseillères Municipales : Jeanne BONET ; Annette FAARA ; Cathy BUILLARD ; Heimana TOIRORO ; Natacha TAURUA ; Sandy CHANGUY ; Marianne MAHAGA.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

*** EN EXERCICE : 32**

*** PRESENTS : 19**

*** VOTANTS : 24**

Avaient donné procuration : Monsieur Simon ARAI, 2ème Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Joël BUILLARD, 1er Adjoint au Maire ; Monsieur Jacques VILLIERME, 7ème Adjoint au Maire a donné procuration à Madame Vaité JAMET, 4ème Adjoint au Maire ; Madame Lina TAAVIRI, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Taionia TEREINO, 9ème Adjoint au Maire ; Madame Hélène TCHANG, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Natacha TAURUA, Conseillère Municipale ; Madame Mareta MAURI, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Jeanne BONET, Conseillère Municipale

Etaient absents et excusés : Monsieur Heifara TAIARUI, 6ème Adjoint au Maire *Messieurs les Conseillers Municipaux* : Frédéric WONG ; Pita TAURUA ; Gérard UTIA ; Raphaël TAIAAPU ; Pierre THUNOT ; John SALEM *Mesdames les Conseillères Municipales* : Marie-Hélène VAHATETUA.

Portant approbation du projet d'acquisition d'un Véhicule de Secours à Victimes (VSAV)

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents : 13
Madame Sandy CHANGUY, Conseillère Municipale a été élue Secrétaire

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 368/AA du 25 janvier 1978 ;
- Vu le décret n° 80/918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 susvisée ;

- Vu la loi n° 96/609/DRCL du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre-mer promulguée par l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 ;
- Vu l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 portant promulgation de la Loi n° 96/609 du 5 juillet 1996 ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la lettre n° 2081/HC/IDV du 29 septembre 2006 ;
- Vu le Budget Communal de l'Exercice 2006 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE :

Article 1 : Décide de procéder à l'acquisition d'un Véhicule de Secours à Victimes (VSAV) pour un coût estimé à 14 000 000 FCFP

Article 2 : Adopte le plan de financement suivant :

*** Coût de l'acquisition** : 14 000 000 FCFP

*** Subvention FIP** : 7 000 000 FCFP

*** Fonds propres** : 7 000 000 FCFP

Article 3 : Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres avec l'aide de la Direction de la Protection Civile, à signer la convention FIP relative au financement de cette opération, ainsi que les marchés et avenants éventuels nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Article 4 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 04/12/06 et que la convocation du Conseil avait été faite le 20/11/06

Le Maire,

Emile VERNAUDON

La présente délibération est transmise à Monsieur le Chef de la Subdivision des Iles-Du-Vent

Fait et délibéré le 24 novembre 2006
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Emile VERNAUDON

Le Chef de la Subdivision Administrative des Iles du Vent

Olivier JACOB

Vu sous réserve des observations de ma lettre N° ..... 0.30 / IDV

SUBDIVISION DES ÎLES DU VENT
11 JAN. 2007
APPROUVÉ
Le HAUT-COMMISSAIRE
par délégation le Chef de Subdivision

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ILES DU VENT

Affaire suivie par M Jean LYS
Tél 46 86 75
jean lys@polynesie-francaise pref gouv fr

N° 030 /HC/IDV

Papeete, le 11 JAN. 2007

Le chef de la subdivision administrative
des Iles du Vent

à

Monsieur le maire de la commune de MAHINA

Objet : Délibération 63/2006 portant approbation de l'acquisition d'un Véhicule de Secours Aux Victimes (VSAV)

Je vous retourne visée la délibération reprise en objet.

Je relève cependant que la part de financement communal de 7 000 000 F n'a pas été inscrite dans une décision modificative de votre budget et qu'elle devra donc absolument figurer dans votre budget primitif de 2007.

Mes services ayant la charge de préparer la convention de financement FIP, je vous remercie de m'adresser une estimation de ce VSAV

Dans l'attente de ces éléments, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

CHRONO	DATE DE RECEPTION
143	16.01.07
Adj.	Service Orig. Cop.
4e Adj	Maire X
	Dir Cab
1er Adj	Secrétariat Général X
	Personnel
	Etat Civil Election
	Route
	Compta X
6e Adj	Soc Social
	Soc des Ecoles
5e Adj	[illegible]
	Contrat-ville
	[illegible]
	[illegible]
3e Adj	[illegible]
	[illegible]
7e Adj	[illegible]
	[illegible]
2e Adj	[illegible]
Obs	[illegible]

2 ORIGINAUX

Olivier JACOB

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ILES DU VENT
Le Chef de Subdivision

Copie avec délibération:
- CAC
- Maeva Richard

Rue des Poilus Tahitiens – Boîte postale n° 115 – 98713 Papeete – Téléphone : (689) 46 86 11 – Télécopie : (689) 46 86 19

N° 0 6 3 0 6

POLYNESIE FRANCAISE COMMUNE DE MAHINA ILE DE TAHITI	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
DATE DE CONVOCATION **20/11/06**	L'an deux mille six, le vingt quatre novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Emile VERNAUDON
DATE D'AFFICHAGE **20/11/06**	**Etaient présents** : ***Messieurs les Adjoints au Maire***, Joël BUILLARD, 1er Adjoint au Maire ; Raymond TUIHO, 3ème Adjoint au Maire ; Tavita TEUIRA, 5ème Adjoint au Maire, Karl VERNAUDON, 8ème Adjoint au Maire ; Taionia TEREINO 9ème Adjoint au Maire ***Madame l'Adjoint au Maire*** : Vaite JAMET, 4ème Adjoint au Maire ***Messieurs les Conseillers Municipaux*** : Daniel IZAL ; Ratia TEHINA ; Rihau TEREINO ; Jules TAVAEARII ; Théophile HUUKENA. ***Mesdames les Conseillères Municipales*** : Jeanne BONET ; Annette FAARA ; Cathy BUILLARD ; Heimana TOIRORO ; Natacha TAURUA ; Sandy CHANGUY ; Marianne MAHAGA.
NOMBRE DE CONSEILLERS : *** EN EXERCICE : 32** *** PRESENTS : 19** *** VOTANTS : 24**	**Avaient donné procuration** : Monsieur Simon ARAI, 2ème Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Joël BUILLARD, 1er Adjoint au Maire ; Monsieur Jacques VILLIERME, 7ème Adjoint au Maire a donné procuration à Madame Vaité JAMET, 4ème Adjoint au Maire ; Madame Lina TAAVIRI, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Taionia TEREINO, 9ème Adjoint au Maire ; Madame Hélène TCHANG, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Natacha TAURUA, Conseillère Municipale ; Madame Mareta MAURI, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Jeanne BONET, Conseillère Municipale **Etaient absents et excusés** : Monsieur Heifara TAIARUI, 6ème Adjoint au Maire. ***Messieurs les Conseillers Municipaux*** : Frédéric WONG ; Pita TAURUA ; Gérard UTIA , Raphaël TAIAAPU ; Pierre THUNOT ; John SALEM. ***Mesdames les Conseillères Municipales*** : Marie-Hélène VAHATETUA.
Portant approbation du projet d'acquisition d'un Véhicule de Secours à Victimes (VSAV)	Formant la majorité des membres en exercice Absents : 13 Madame Sandy CHANGUY, Conseillère Municipale a été élue Secrétaire • Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ; • Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ; • Vu la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 368/AA du 25 janvier 1978 ; • Vu le décret n° 80/918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 susvisée ;

	• Vu la loi n° 96/609/DRCL du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre-mer, promulguée par l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 ; • Vu l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 portant promulgation de la Loi n° 96/609 du 5 juillet 1996 ; • Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ; • Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ; • Vu la lettre n° 2081/HC/IDV du 29 septembre 2006 ; • Vu le Budget Communal de l'Exercice 2006 ;
	Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOPTE :** **Article 1 :** Décide de procéder à l'acquisition d'un Véhicule de Secours à Victimes (VSAV) pour un coût estimé à 14 000 000 FCFP. **Article 2** : Adopte le plan de financement suivant : * **Coût de l'acquisition** : 14 000 000 FCFP * **Subvention FIP** : 7 000 000 FCFP * **Fonds propres** : 7 000 000 FCFP **Article 3** : Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres avec l'aide de la Direction de la Protection Civile, à signer la convention FIP relative au financement de cette opération, ainsi que les marchés et avenants éventuels nécessaires à la réalisation de cette acquisition. **Article 4 :** La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 04/12/06 et que la convocation du Conseil avait été faite le 20/11/06 **Le Maire,** **Emile VERNAUDON**	La présente délibération est transmise à Monsieur le Chef de la Subdivision des Iles-Du-Vent. Fait et délibéré le 24 novembre 2006 Pour copie conforme au registre des délibérations **Le Maire,** **Emile VERNAUDON**

Le 31/1/07

A l'attention de Maître
Mairie de Malines

Comme convenu je t'adresse la délibération concernant l'acquisition d'un USAG pour correction et retour des 4 exemplaires à mon intention.

Cordialement

T. LAS

03/01/2007 09:08 689-468619 SUBDIVISION DES IDV PAGE 01/03

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
ARRIVEE LE
18 DEC. 2006
N° 2907 /IDV

N° 0 6 3 0 6

POLYNESIE FRANCAISE COMMUNE DE MAHINA ILE DE TAHITI	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
DATE DE CONVOCATION **20/11/06**	L'an deux mille six, le vingt quatre novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Emile VERNAUDON.
DATE D'AFFICHAGE **20/11/06**	**Etaient présents** : ***Messieurs les Adjoints au Maire***, Joël BUILLARD, 1er Adjoint au Maire ; Raymond TUIHO, 3ème Adjoint au Maire ; Tavita TEUIRA, 5ème Adjoint au Maire, Karl VERNAUDON, 8ème Adjoint au Maire ; Taionia TEREINO 9ème Adjoint au Maire. ***Madame l'Adjoint au Maire*** : Vaite JAMET, 4ème Adjoint au Maire. ***Messieurs les Conseillers Municipaux*** : Daniel IZAL ; Ratia TEHINA ; Rihau TEREINO ; Jules TAVAEARII ; Théophile HUUKENA. ***Mesdames les Conseillères Municipales*** : Jeanne BONET ; Annette FAARA ; Cathy BUILLARD ; Heimana TOIRORO ; Natacha TAURUA ; Sandy CHANGUY ; Marianne MAHAGA.
NOMBRE DE CONSEILLERS : * **EN EXERCICE : 32** * **PRESENTS : 19** * **VOTANTS : 24**	**Avaient donné procuration** : Monsieur Simon ARAI, 2ème Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Joël BUILLARD, 1er Adjoint au Maire ; Monsieur Jacques VILLIERME, 7ème Adjoint au Maire a donné procuration à Madame Vaité JAMET, 4ème Adjoint au Maire ; Madame Lina TAAVIRI, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Taionia TEREINO, 9ème Adjoint au Maire ; Madame Hélène TCHANG, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Natacha TAURUA, Conseillère Municipale ; Madame Mareta MAURI, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Jeanne BONET, Conseillère Municipale. **Etaient absents et excusés** : Monsieur Heifara TAARUI, 6ème Adjoint au Maire. ***Messieurs les Conseillers Municipaux*** : Frédéric WONG ; Pita TAURUA ; Gérard UTIA ; Raphaël TAIAAPU ; Pierre THUNOT ; John SALEM. ***Mesdames les Conseillères Municipales*** : Marie-Hélène VAHATETUA.
Portant approbation du projet d'acquisition d'un Véhicule de Secours à Victimes (VSAV)	Formant la majorité des membres en exercice. Absents : 13 Madame Sandy CHANGUY, Conseillère Municipale a été élue Secrétaire. • Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ; • Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ; • Vu la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 368/AA du 23 janvier 1978 ; • Vu le décret n° 80/918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 susvisée ;

03/01/2007 09:08 689-468619 SUBDIVISION DES IDV PAGE 02/03

- Vu la loi n° 96/609/DRCL du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre-mer, promulguée par l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 ;
- Vu l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 portant promulgation de la Loi n° 96/609 du 5 juillet 1996 ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la lettre n° 2081/HC/IDV du 29 septembre 2006 ;
- Vu le Budget Communal de l'Exercice 2006 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE :

Article 1 : Décide de procéder à l'acquisition d'un Véhicule de Secours à Victimes (VSAV) pour un coût estimé à 14 000 000 FCFP.

Article 2 : Adopte le plan de financement suivant :

* **Coût de l'acquisition** : 14 000 000 FCFP
* **Subvention FIP** : 7 000 000 FCFP
* **Fonds propres** : 7 000 000 FCFP

Article 3 : Désigne la Direction de la Protection Civile comme conducteur d'opérations pour l'organisation de la consultation des fournisseurs.

Article 3 : Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres avec l'aide de la Direction de la Protection Civile, à signer les conventions relatives au financement de cette opération, ainsi que les marchés et avenants éventuels nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Article 4 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 04/12/06 et que la convocation du Conseil avait été faite le 20/11/06

Le Maire
Emile VERNAUDON

La présente délibération est transmise à Monsieur le Chef de la Subdivision des Iles-Du-Vent

Fait et délibéré le 24 novembre 2006.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Emile VERNAUDON

03/01/2007 09:08 689-468619 SUBDIVISION DES IDV PAGE 03/03